



**DECLARATION DE CONFORMITE**

Le constructeur :  
OBJET INSOLITE DIFFUSION - 2 rue de Tournon 75006 PARIS  
Déclare que le luminaire portatif à usage général de type lustre:

**Réf. VOLUTE**

Prévu pour être équipé de 3 lampes à incandescence de 60 W max  
Culot E14 - Classe II - IP20 - 230 V

Est conforme aux dispositions de la directive «DBT» du conseil  
des Communautés Européennes incluant les derniers amendements  
ainsi qu'au décret transposant cette directive dans le droit français :

Directive 73/23/CEE du 19/02/1973  
Modifiée par Directive 93/68/CEE du 22/07/1993  
Décret Français 95-1081 du 03/10/1995

A été conçu et construit en accord avec la norme Harmonisée suivante :  
NF - EN 60.598-1 (2005)  
NF - EN 60.598-2-1  
Luminaires - Règles particulières - Luminaires portatifs à usage général

